



**2021**  
**2<sup>ND</sup> APPEL À PROJETS**  
**CENTRES DE SUIVI**  
**ET DE PRISE EN CHARGE**  
**DES AUTEURS**  
**DE VIOLENCES CONJUGALES**

**CONTRIBUTIONS**  
**DES ASSOCIATIONS**  
**SOCIO-JUDICIAIRES**  
**ADHÉRENTES DE**  
**CITOYENS & JUSTICE**

# UNE MOBILISATION DES ASSOCIATIONS SOCIO-JUDICIAIRES DANS LA CONTINUITÉ DU 1<sup>ER</sup> APPEL À PROJETS

Dans le cadre du premier appel à projets relatif aux centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales publié en octobre dernier, la fédération avait largement mobilisé ses adhérents afin qu'ils puissent y répondre.

Sur les 18 projets retenus, 7 sont portés par des associations adhérentes de Citoyens & Justice, et 7 autres dans lesquels une ou plusieurs associations adhérentes sont partenaires du projet.

**Une reconnaissance de l'engagement** du secteur associatif socio-judiciaire qui, depuis de nombreuses années, grâce à son expertise et les dispositifs créés en lien avec l'institution judiciaire et les partenaires locaux, concoure à la politique globale de lutte contre les violences conjugales (stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes, dispositifs d'éviction du conjoint violent, CJSE renforcé etc.).

**Le 1<sup>er</sup> avril dernier**, le ministère chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances a publié le second appel à projets - Centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales - qui a pour objectif de poursuivre le déploiement des CPCA sur le territoire avec la création de 12 nouveaux centres, en lien avec ceux précédemment créés.

La Fédération a accompagné une nouvelle fois ses adhérents, toujours très mobilisés dans le cadre des réponses à ce nouvel appel à projets. Cette année encore, 41 associations du réseau ont fait preuve de réactivité en sachant se regrouper afin de déposer 12 projets. Ces projets s'inscrivent dans une cohérence avec les actions déjà existantes et mises en oeuvre par le secteur afin d'apporter une réponse globale à la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

**Vous retrouverez au sein de ce document la synthèse des projets déposés par les associations adhérentes de Citoyens & justice dans le cadre d'une candidature.**

---

**RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION  
ET DU RÉSEAU CITOYENS & JUSTICE SUR [WWW.CITOYENS-JUSTICE.FR](http://WWW.CITOYENS-JUSTICE.FR)**

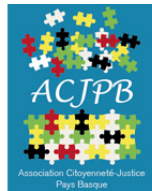
[« 2 ans après le grenelle de lutte contre les violences conjugales, la prise en charge des auteurs s'intensifie »](#)

*Publié le mardi 11 mai 2021*

[« Les centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales du réseau Citoyens & Justice »](#)

*Publié le mardi 18 mai 2021*

# ASSOCIATIONS ADHÉRENTES DE CITOYENS & JUSTICE PARTICIPANT À L'APPEL À PROJETS 2021



AJTPOS



ACCJSE



ACJ 92



union Épière Robert Monnier pour agir ensemble



ALTER

# SOMMAIRE

**AUVERGNE RHONE ALPES**

**- 6 -**

**BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

**- 8 -**

**BRETAGNE**

**- 9 -**

**HAUTS DE FRANCE**

**- 10 -**

**ÎLE DE FRANCE**

**- 11 -**

**NORMANDIE**

**- 12 -**

**NOUVELLE AQUITAINE**

**- 14 -**

**OCCITANIE**

**- 15 -**

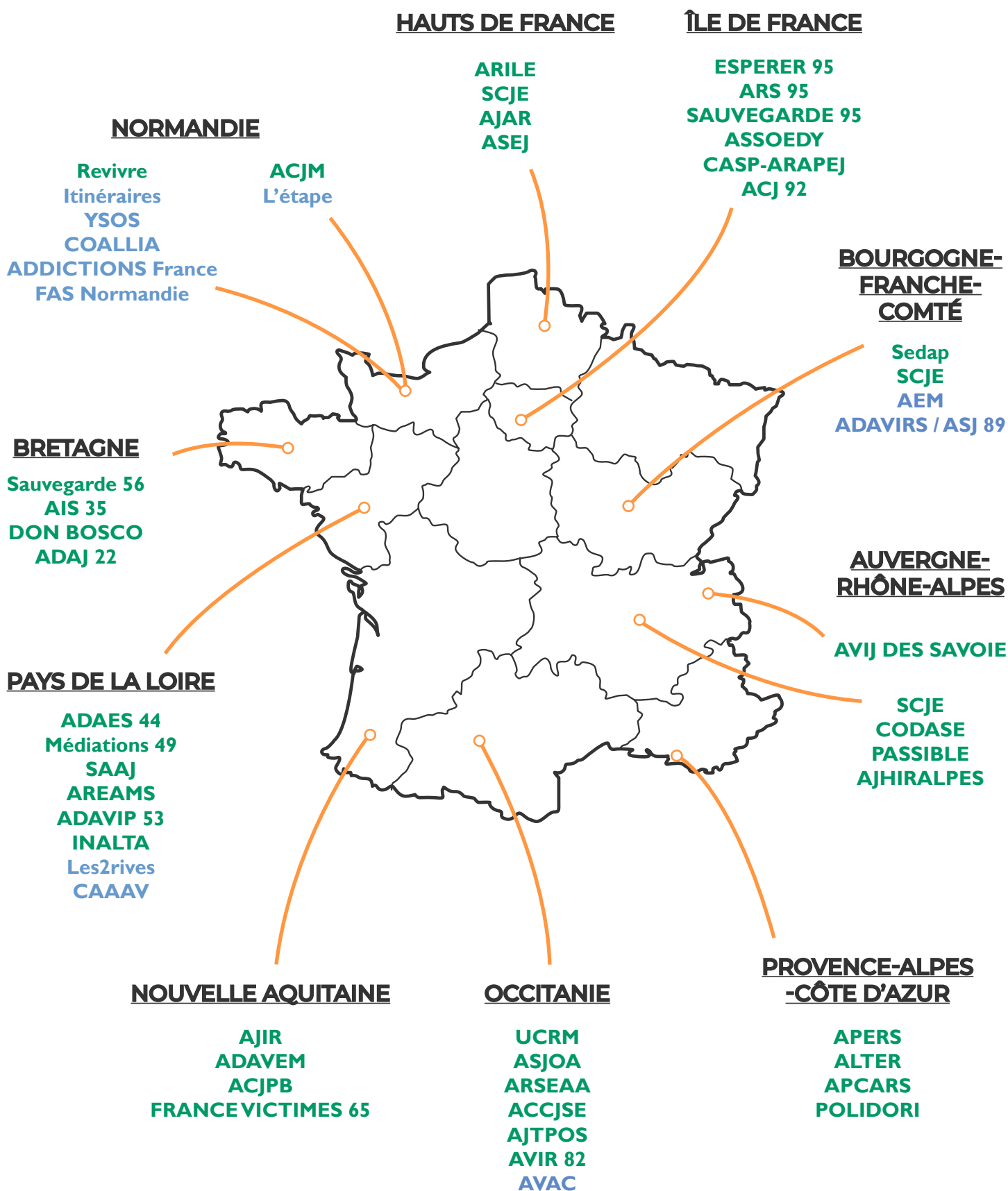
**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**- 16 -**

**PAYS DE LOIRE**

**- 17 -**

# CARTOGRAPHIE DES PROJETS DÉPOSÉS - 2021



Aide à la lecture  
(code couleur)

Association adhérente  
Association non-adhérente

# LISTE DES PROJETS DÉPOSÉS

## PAR LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES DE CITOYENS & JUSTICE

### ASSOCIATIONS

AVIJ DES SAVOIE



### TRIBUNAL JUDICIAIRE

Chambéry  
Thonon-les-Bains  
Bonneville  
Annecy  
Albertville

L'AVIJ des Savoie souhaite proposer sur la Savoie et la Haute Savoie une offre de suivi global homogénéisée pour la prise en charge des auteurs de violences conjugales (volontaires ou soumis à une mesure de justice), en s'appuyant sur les ressources existantes et particularités des territoires.

### LES OBJECTIFS :

- Consolidation des dispositifs et partenariats existants sur les deux départements par la mise en place du CPCA et création d'un coordinateur dédié,
- Harmonisation des pratiques entre les deux territoires en matière d'éviction,
- Prévenir le passage à l'acte pour les personnes intégrant spontanément le centre : par la mise en place d'une collaboration avec les autorités judiciaires et sécuritaires, par l'accompagnement personnalisé qu'il propose aux sujets, par un suivi rigoureux, par la mise en place de dispositifs d'éloignement mais également par une sensibilisation,
- Protéger les victimes par une collaboration permanente avec le service d'aide aux victimes, par un travail en réseau et notamment avec tous les acteurs locaux impliqués dans la lutte contre les violences conjugales, par une vigilance accrue pour les situations les plus inquiétantes (attributaires de dispositifs d'urgence...),
- Punir : par le respect de la norme et du cadre judiciaire, par l'accompagnement dans l'exécution de la sanction, par la collaboration avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

### L'ORGANISATION DU CENTRE REPOSE SUR :

- Une association référente AVIJ DES SAVOIE pour coordonner le centre,
- Une coordination réalisée au niveau bi départementale/ ressort de la cour d'appel de Chambéry grâce à un coordinateur de centre,
- Des antennes locales au niveau de chaque juridiction pour effectuer les prises en charge en partenariat avec les partenaires habituels et ce afin de respecter (notamment) les obligations professionnelles des personnes prises en charge,
- Une évaluation permanente des besoins et des objectifs par le centre lui-même mais également par le comité de pilotage.



Le CPCA Rhône-Alpes porté par l'association SCJE propose un accompagnement global et pluridisciplinaire renforcé, permettant à l'auteur de prendre conscience de l'impact de ses actes sur la victime directe et indirecte, notamment sur ses enfants. La prise en charge proposée vise donc à amorcer une dynamique de changement (des représentations, du comportement) dans une perspective de lutte contre la récidive.

Les objectifs et principes qui guident l'action du SCJE sont partagés par les associations socio-judiciaires implantées sur le ressort de la cour d'appel de Grenoble (associations CODASE, PASSIBLE et AJHIRALPES).

Ces associations mandatées par la Justice sur le volet présentiel, travaillent au quotidien avec les différents acteurs locaux sur divers champs pluridisciplinaires (psychologique, soins, insertion socio-professionnelle) et sont d'ores et déjà associées au projet de prise en charge des auteurs de violences conjugales Rhône-Alpes.

Le SCJE se propose dans ce cadre de porter ce projet de Centre régional de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales en collaboration avec ces structures.

### LES OBJECTIFS DU CENTRE SONT :

- De renforcer sur le département du Rhône la prise en charge des auteurs de violences conjugales quelle que soit leur orientation,
- De renforcer la protection des victimes,
- De recevoir, de prendre en charge et d'orienter les demandes émanant des juridictions, partenaires, antennes locales, auteurs,
- D'engager l'auteur dans un processus de responsabilisation, de changement et de lutte contre la récidive,
- De faciliter la mise en œuvre des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales,
- D'inscrire la prise en charge dans un maillage partenarial (socio-judiciaire, soins, socio-professionnel...),
- D'apporter une expertise et un soutien aux antennes départementales, notamment dans le développement de nouvelles missions en lien avec les besoins recensés localement,
- De faciliter l'accès au dispositif des auteurs volontaires en menant des campagnes d'information et de prévention.

## ASSOCIATIONS

Sedap  
SCJE  
AEM  
ADAVIRS / ASJ 89



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

Dijon  
Chalon-sur-Saône  
Macon  
Nevers  
Auxerre  
Sens

La réponse à l'appel à projet a été construite dans un souci de cohérence régionale, ainsi un partenariat de premier niveau a été tissé avec les associations socio-judiciaires de chaque département de Bourgogne, AEM pour la Saône-et-Loire, SCJE pour la Nièvre, ADAVIRS/ASJ89 pour l'Yonne et SEDAP/CJSE pour la Côte d'Or, ceci afin d'y établir des antennes locales.

La SEDAP sera le porteur administratif du projet à partir de son dispositif de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif habilitée par le tribunal judiciaire de Dijon. Chaque association bénéficie d'une expérience significative et différente avec le public des auteurs de violences conjugales, ceci constituera une base de départ à mutualiser pour constituer un réseau régional uniformisé et cohérent.

### LE PROJET EST CONSTITUÉ :

- D'un module socle spécialisé : module constitué d'un entretien d'évaluation, de la signature d'un contrat moral (DIPEC), de la mise en place d'un stage de responsabilisation en interne ou bien par l'intermédiaire d'un partenaire déjà porteur de ce dispositif et par la participation à des ateliers thérapeutiques basés sur des techniques cognitivo-comportementales.
- De modules complémentaires ouvrant sur le droit commun et fortement liés aux partenariats de chaque association permettant un traitement global de la problématique :
  - Un module basé sur le soin offrira des possibilités pour les problématiques addictologiques, psychiatriques ;
  - Un module complémentaire traitera la problématique d'hébergement avec soit des ressources locales, soit des ressources régionales mutualisées tout en s'appuyant dans l'urgence sur le groupe SOS pour des places d'attentes ;
  - Une prise en charge psychothérapeutique individuelle et spécialisée renforcera l'accompagnement de l'auteur, offrant le nécessaire travail sur le comportement violent et pour éviter la récurrence.

Le Centre aura comme objectif de donner de la cohérence au parcours de l'auteur à travers des orientations coconstruites et adaptées. Déjà bien établi avec les tribunaux de chaque juridiction et les services pénitentiaires, le CPCA utilisera les ressources déjà mobilisées par les associations supports.

## ASSOCIATIONS

Sauvegarde 56  
AIS 35  
DON BOSCO  
ADAJ 22



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

Lorient  
Vannes  
Rennes  
St Malo

Brest  
St Brieuc  
Quimper

Quatre associations bretonnes se sont réunies afin de créer un groupement solidaire entre les différentes associations socio-judiciaires habilitées par la cour d'appel de Rennes (EILAN Citoyens et Justice composé de la Sauvegarde 56, de l'AIS 35 de l'ADAJ et de Don Bosco).

Le projet présenté par le groupement solidaire vise au développement et à l'extension territoriale du CPCA retenu en 2020.

Le dispositif proposé s'appuie sur l'ancrage territorial, le partenariat pluridisciplinaire existant et s'inscrit dans **une dynamique, portée et animée par les deux centres qui auront pour vocation d'être un lieu de ressources et de développement. Ces deux CPCA s'appuieront sur un réseau déjà existant et fortement implanté sur les quatre départements bretons.**

### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU CENTRE SONT :

- La concertation, l'essaimage, le renforcement et l'harmonisation de bonnes pratiques,
- L'observation, le recensement de l'existant et l'inscription dans une démarche d'évaluation,
- La prise en charge de l'auteur de violences conjugales reposant sur une évaluation préalable et des parcours individualisés comprenant une prise en charge sans délai et globale à travers la mise en place d'un parcours individualisé composé :
  - D'une évaluation préalable,
  - D'un module socle (responsabilisation),
  - De 4 axes complémentaires : prise en charge de l'addiction, mise en place d'un soutien psychologique, organisation de l'hébergement en cas d'éviction, lien avec les victimes et associations d'aide aux victimes.

Ce centre a vocation à accueillir les personnes sous-main de justice ainsi que le public volontaire.

## ASSOCIATIONS

ARILE  
SCJE  
AJAR  
ASEJ



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

Laon	Lille
Soissons	Douai
Saint-Quentin	Dunkerque
Valenciennes	Arras
Cambrai	Saint-Omer
Avesnes-sur- Helpe	Bethune
	Boulogne

**L'ARILE et le SCJE sont coporteurs du CPCA**, dénommé « CPCA Avenir » qui couvre les départements de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais. L'ARILE, le SCJE, l'AJAR et l'ASEJ, se sont associées dans une démarche commune, afin de proposer un dispositif régional de prise en charge des auteurs, destiné à harmoniser et faciliter le parcours de prise en charge des auteurs de violences au sein du couple, à engager un processus de désistance de l'auteur et à éviter la récurrence de la violence conjugale et intrafamiliale. Cette proposition de CPCA s'inscrit dans la complémentarité territoriale des deux CPCA actuels.

L'ARILE est l'association référente, et porte une coordination pour les territoires suivants : TJ de LAON, SOISSONS, SAINT-QUENTIN, VALENCIENNES, CAMBRAI et AVESNES-SUR-HELPE.

Le SCJE est l'association référente, et porte une coordination pour les territoires suivants : TJ de LILLE, DOUAI, DUNKERQUE, ARRAS, SAINT-OMER, BETHUNE et BOULOGNE.

Dans le cadre de ce CPCA seront notamment créés :

- Un poste de psychologue clinicien.ne afin de mettre en place les obligations de soin ainsi que les suivis des auteurs s'engageant volontairement dans un parcours de soin,
- Deux lignes téléphoniques dédiées au niveau de chaque coordination, afin de centraliser les demandes de prise en charge pour les territoires définis ci-dessus.

La prise en charge de l'auteur s'inscrira dans un parcours via une évaluation pluridisciplinaire de la situation globale de l'auteur.

### CE PARCOURS COMPORTERA :

- Un module socle : accompagnement réflexif et de prévention de la délinquance (stage de responsabilisation, groupe de parole, CJSE renforcé, sursis probatoire post CJSE),
- Des modules complémentaires : accompagnement favorisant l'accès aux soins (groupe de parole à visée thérapeutique, prise en charge individuelle en addictologie, suivi psychologique individuel), accompagnement favorisant l'insertion professionnelle et l'accès aux droits (suivi préparant le retour à l'emploi, aide à la sécurisation des liens parentaux, accès aux droits et juridiques), accompagnement à l'hébergement.

Les objectifs présentés s'inscrivent dans la continuité des orientations du Grenelle de lutte contre les violences conjugales qui a inscrit comme un enjeu central de cette lutte le traitement des auteurs.

Cette prise en charge doit nécessairement passer par un renforcement et une coordination des actions existantes et s'ancrer dans une dynamique locale partenariale.

## ASSOCIATIONS

ESPERER 95  
ARS 95  
SAUEGARDE 95  
ASSOEDY  
CASP-ARAPEJ  
ACJ 92



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

Versailles  
Pontoise

L'objectif principal du projet déposé par ESPERER 95 est le développement et le renforcement du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales existant, en créant un CPCA dédié à la cour d'appel de Versailles. Son fonctionnement restera conforme à ce qui est en cours de déploiement avec l'association ARILE, porteuse du CPCA créé en 2020 et les antennes locales.

La création de deux CPCA sur la région Ile de France qui ont déjà des articulations de travail, des partenariats et premiers outils identifiés est un atout majeur de cette candidature. Avec la mise en œuvre du premier CPCA d'Ile de France, nous réalisons que la charge de travail est conséquente. Le renforcement permettra d'accroître la capacité d'agir de l'équipe actuelle pour faire face à cette montée en charge.

### **DANS LA CONTINUITÉ DU TRAVAIL COLLABORATIF QUI A PU SE METTRE EN PLACE AVEC LE PREMIER CPCA, LE CENTRE AURA POUR OBJECTIFS PRINCIPAUX DE :**

- Renforcer le maillage territorial pour disposer d'une offre homogène et adaptée à destination des auteurs,
- Renforcer les actions en direction des auteurs de violences au sein du couple à travers l'expertise des associations habilitées partenaires et déjà implantées sur la région via la mise en place :
  - D'un module socle proposant un accompagnement réflexif et de prévention de la délinquance,
  - De modules complémentaires : accompagnement favorisant l'accès aux soins (groupe de parole à visée thérapeutique, prise en charge individuelle en addictologie, suivi psychologique individuel), accompagnement favorisant l'insertion professionnelle et l'accès aux droits (suivi préparant le retour à l'emploi, aide à la sécurisation des liens parentaux, accès aux droits et juridiques), accompagnement à l'hébergement.
- Assurer une couverture territoriale par la proposition et la coordination des modules mis en œuvre par les antennes départementales en adéquation avec les mesures requises ou ordonnées par l'autorité judiciaire,
- Développer une véritable coordination de l'ensemble des acteurs intervenant dans la région,
- Représenter le CPCA auprès des instances ministérielles, de l'autorité judiciaire, DRDFE et autres instances,
- Proposer des formations aux partenaires et aux antennes départementales.

Le centre régional n'a pas vocation à se substituer aux associations conventionnées et capables de répondre au cahier des charges mais pourra, uniquement en l'absence de réponses partenariales possibles, déployer les actions nécessaires.

Il permet d'offrir à court terme une palette de réponses complémentaires et homogènes en vue d'une prise en charge globale, de renforcer les choix d'orientation pour les prescripteurs, et de faciliter l'accompagnement de demandeurs non identifiés dans un parcours judiciaire.

## ASSOCIATIONS

ACJM  
L'étape



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

Caen  
Lisieux  
Argentan  
Alençon  
Coutances Cherbourg

Impliquées de longue date dans l'ensemble des dispositifs de lutte contre les violences au sein du couple, l'association socio-judiciaire ACJM et l'association d'insertion L'ETAPE, se sont rapprochées pour présenter conjointement un projet bas-normand adapté à chaque territoire, en lien avec les juridictions présentes sur la cours d'appel de Caen.

Elles ont coconstruit une réponse opérationnelle sur le territoire du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Comme un parcours de vie, le parcours du CPCA ne sera pas linéaire et proposera des itérations entre les différents modules et les différentes formes de prise en charge avec des interlocuteurs spécialisés : psychologues, travailleurs sociaux, soignants, conseillers en insertion professionnelle ; tous formés aux problématiques et mécanismes des violences intrafamiliales.

Cette approche interdisciplinaire propose une prise en charge globale des auteurs dans toute la complexité de leur situation.

Le parcours proposé permet d'assurer, en lien avec les juridictions locales, une cohérence entre les différentes phases de la procédure pénale, en tenant compte de la personnalité de l'individu concerné. Ce parcours se compose d'un module socle : stage de responsabilisation contre les violences conjugales existant renforcé animé par les professionnels socio-judiciaires et/ou des partenaires et de modules complémentaires : prise en charge sur le plan psychologique à travers des entretiens individuels et le déploiement d'actions collectives destinées à prévenir la réitération par le référent de parcours (psychologue) ; hébergement/soins/insertion sociale et professionnelle par des professionnels dédiés et en étroite collaboration avec les partenaires.

### LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU CPCA :

- Inscrire la réponse pénale dans une démarche qui fasse sens pour l'individu,
- Amener une prise de conscience des comportements problématiques,
- Susciter une démarche de changement de comportement,
- Lutter contre la récidive,
- Lutter contre le fléau des violences au sein du couple,
- Constituer un « observatoire régional » produisant des évaluations partagées des impacts des actions conduites, tant en matière de gestion de projet qu'en matière d'actions réalisées.

## ASSOCIATIONS

Revivre  
Itinéraires  
YSOS  
COALLIA  
ADDICTIONS France  
FAS Normandie



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

cour d'appel de Caen

L'association REVIRE créée en 1974 développe depuis plus de 45 ans des dispositifs et actions d'accompagnement et de prise en charge de personnes sous-main de justice.

C'est dans ces expériences capitalisées depuis de nombreuses années que l'association REVIVRE a trouvé sa légitimité à constituer un groupement solidaire afin de répondre à l'appel à projet pour le déploiement d'un Centre de Suivi et de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales sur le territoire de ressort de la cour d'appel de Caen. Le groupement est constitué de l'association ITINÉRAIRES implantée sur les villes de Caen et de Lisieux, de l'association YSOS gérée par le groupe national SOS, de COALLIA implantée sur le département de l'Orne, d'ADDICTIONS France, de REVIVRE et de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Normandie.

### **S'IL SE VOIT CONFIER LE DÉPLOIEMENT DU CPCA SUR LE TERRITOIRE DE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE CAEN, LE GROUPEMENT CONSTITUÉ GARANTIRA :**

- Un accompagnement étroit des auteurs poursuivant un double objectif de réduction des risques de récidive à court terme et d'adhésion de l'auteur au parcours de conscientisation et de responsabilisation dissipant le risque de récidive à long terme.
- L'élaboration et l'implantation d'actions coordonnées de responsabilisation et de groupes de parole de qualité.
- L'articulation des dispositifs judiciaires et médico-sociaux afin de favoriser la réactivité des prises en charge et la continuité des soins et des accompagnements spécialisés.
- La réinsertion sociale lorsque des problématiques d'hébergement, de logement et d'insertion professionnelle seront présentes.

L'association REVIVRE mobilisera son savoir-faire pour promouvoir le CPCA auprès de l'ensemble des acteurs judiciaires et socio-judiciaires, auprès des forces de sécurité, police et gendarmerie, et des acteurs sociaux et médico-sociaux et de la santé intervenant dans le domaine des violences conjugales. Les intervenants CPCA et leur manager devront en particulier maintenir des liens de proximité avec les magistrats du siège, dont le statut garantit l'indépendance des décisions et dont le turn-over est important.

D'autre part à l'image de ce qui a été mis en œuvre par l'association REVIVRE dans le cadre du déploiement d'une Plateforme Territoriale d'Appui sur le département du Calvados, une couverture totale en zones Rurales, Urbaines et péri-Urbaines sur les 3 départements sera assurée dans la volonté d'intervenir au plus près des lieux de vie des auteurs et d'intervention des institutions, appelées à connaître les situations de violences conjugales.

## ASSOCIATIONS

AJIR  
ADAVEM  
ACJPB  
FRANCE VICTIMES 65



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

Pau  
Tarbes  
Bayonne

Dax  
Mont de Marsan

L'AJIR qui intervient sur le Béarn est porteuse du CPCA et s'est associée à l'ADAVEM des Landes, l'ACJPB du Pays-Basque et France Victimes 65 de Tarbes.

Le CPCA Sud-Ouest souhaite ainsi apporter une offre de prise en charge complète et homogène des auteurs aussi bien hors procédure pénale, qu'en amont et aval de cette dernière.

Cette prise en charge globale se veut judiciaire, sanitaire et sociale, aboutissant à une synergie interdépartementale d'accompagnement des auteurs de violences conjugales.

Les quatre associations souhaitent mutualiser leurs savoir-faire et ressources internes afin de coconstruire ce projet avec tous les acteurs intervenant au quotidien.

Ayant pour ambition d'être un espace de suivi, d'accompagnement, de communication, d'écoute, et de prise en charge des auteurs de violences conjugales, chaque association a développé une expertise certaine en matière d'accompagnement des personnes placées sous main de justice.

Ces associations travaillent en étroite collaboration avec les partenaires locaux judiciaires, associatifs et institutionnels, et déploieront ainsi un CPCA comprenant 4 antennes locales en Béarn, dans les Landes, en Pays Basque, et dans les Hautes Pyrénées.

### PRINCIPAUX AXES DU CPCA :

- Création d'une offre de prise en charge complète et homogène des auteurs de violences conjugales (dans le champ judiciaire et hors champ judiciaire),
- Création d'un parcours homogénéisé selon que la personne soit volontaire ou orientée par l'institution judiciaire (parcours dans le cadre d'une mesure alternative aux poursuites, parcours dans le cadre pré sententiel et parcours dans la phase postententielle),
- Mise en place de coordinateurs locaux qui réaliseront une évaluation de la situation de la personne et présenteront les différents modules et rechercheront si nécessaires un hébergement d'urgence,
- Volonté d'harmonisation des pratiques au sein du ressort de la CA de PAU,
- Mise en place d'instances de coordinations institutionnelles (comité technique, comité de pilotage et comité institutionnel).



Le CPCA Occitanie Ouest est un projet porté par l'Association UCRM et mené en coordination et en partenariat avec de nombreux acteurs repérés sur les territoires visés : Ariège (09), Haute-Garonne (31), Gers (32), Tarn (81) et Tarn-et-Garonne (82). Il ne s'agit pas d'un projet exclusif et les territoires suivants pourront notamment le rallier : Aveyron (12), Lot (46) et Hautes-Pyrénées (65).

Le projet consiste en la potentialisation de l'existant, concernant les violences conjugales, et l'harmonisation de cet existant en parcours coordonnés, afin de proposer une offre de qualité et homogène aux auteurs intégrant le CPCA.

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projet, un diagnostic a pu être mené et doit être approfondi sur l'ensemble des territoires avec les partenaires opérationnels et notamment les associations habilitées par l'institution judiciaire : ASJOA de Foix, ARSEAA et AVAC de Toulouse, l'ACCJSE de Saint-Gaudens, l'AJTPOS d'Albi, l'AVIR de Montauban.

### LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CPCA :

- Participer à la lutte contre les violences conjugales ;
- Participer à la lutte contre la récidive ;
- Accompagner, dans une prise en charge globale, les auteurs de violences conjugales ;
- Faciliter la réinsertion sociale des auteurs de violences conjugales.

### LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, FACILITANT LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS SPÉCIFIQUES ET CONCOURANT À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- L'intégration des auteurs de violences conjugales dans un parcours coordonné ;
- Le suivi des parcours et notamment complémentaires, par les acteurs CPCA ;
- La transmission d'informations entre les acteurs CPCA et avec les acteurs hors CPCA ;
- La dotation des acteurs CPCA en outils, indicateurs et grilles d'évaluation communs ;
- L'assurance de temps de formation et de partage des pratiques, à destination des professionnels.

### LE PARCOURS DE L'AUTEUR AU SEIN DU CPCA :

- Proposition d'une évaluation, en tant que porte d'entrée dans le CPCA et marque de l'adhésion par l'auteur ;
- Participation à un module socle : stage de responsabilisation ou autre contrainte pour les auteurs en pré et post-sentenciel ; groupe de parole ou suivi thérapeutique individuel pour les auteurs volontaires ;
- Participation à des modules complémentaires, selon les besoins relevés par l'évaluation (addictologie, soin thérapeutique, soin, parentalité, médiation, insertion professionnelle, accompagnement social...) ;
- Bilan de sortie.

## ASSOCIATIONS

APERS  
ALTER  
APCARS  
POLIDORI



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

Marseille  
Aix-en-provence

## CRÉATION DU CPCA ITINÉRAIRE

La Région Sud est une région composée de plus de 5 millions d'habitants. Le territoire est dense et peuplé. Les Bouches-du-Rhône représente à lui seul 40% de la population de la Région. Le tribunal judiciaire de Marseille est la quatrième juridiction de France et le tribunal judiciaire d'Aix couvre quant à lui 41% de la surface totale du département. Impulser un nouveau CPCA sur la région serait alors accroître l'efficacité d'un maillage de proximité sur un territoire dense et assurer une couverture équilibrée sur la Région adaptée aux réalités de son territoire tout en travaillant en interaction avec les deux CPCA nouvellement créés.

Le projet « Itinéraire » porté par l'APERS regroupe des associations socio-judiciaires habilitées par la Justice pour la prise en charge d'auteurs de violences conjugales en pré ou post sententiel du département (Alter, Apcars, Apers), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (Polidori, Apcars), des associations d'aide aux victimes (Avad, Apers avec notamment les TGD, BAR, SAVU), des associations traitant de la question de la parentalité (CAFC La Recampado, Sauvegarde 13) et les services de probation et d'insertion pénitentiaire.

Un itinéraire c'est emprunter une trajectoire qui vous amène d'un endroit à un autre. Tel est effectivement l'objectif du CPCA, grâce à l'expertise de l'ensemble des partenaires implantés qui vont mutualiser leurs compétences pour amener l'auteur de violences conjugales d'un déni souvent exprimé au déclic, rempart contre la réitération des faits. Cette conscientisation, fruit d'un travail pluridisciplinaire effectué avec l'auteur pour l'auteur, ne peut s'effectuer sans porter un regard sur la victime et les impacts du comportement de l'auteur sur le ressenti de celle-ci. Ce projet s'appuie donc sur des structures déjà existantes de prises en charge d'auteurs de violences conjugales implantées sur le territoire départemental qu'est celui des Bouches-du-Rhône mais également s'inscrit dans un partenariat et une complémentarité des CPCA déjà sélectionnés que sont « Rhéso » et « En chemin » pour atteindre une dimension régionale.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS DU CPCA :

- Mutualisation des compétences et savoir-faire des partenaires déjà implantés territorialement tout en instaurant une complémentarité avec les CPCA créés sur la région et portés par Rhéso et En Chemin.
- Cartographie et coordination des réponses locales dans divers domaines : hébergement, soin, judiciaire, social, parentalité, addictologie, etc...
- Prise en charge globale individualisée à proximité de l'auteur en coordonnant son parcours afin qu'il devienne acteur de cet itinéraire (dans un cadre volontaire ou contraint) : création d'un parcours avec un diagnostic initial social et thérapeutique.
- Mise en place d'un module socle de responsabilisation et de modules complémentaires (sanitaire, hébergement, insertion socio-professionnelle).
- Articulation des réponses judiciaires et thérapeutiques.
- Accompagnement et orientation vers les démarches sociales.
- Articulation et harmonisation des prises en charge avec les autres CPCA de la région.

## ASSOCIATIONS

ADAES 44  
Médiations 49  
SAAJ  
AREAMS  
ADAVIP 53  
INALTA  
Les2rives  
CAA AV



## TRIBUNAL JUDICIAIRE

Nantes  
St Nazaire  
Angers  
Saumur  
Laval  
Le Mans  
La Roche-sur-Yon  
Les Sables-d'Olonne

Le projet proposé vise à organiser la coordination d'un réseau déjà existant et efficient, impliqué fortement dans la prévention du passage à l'acte et de la récidive en matière de violences au sein du couple.

CPCA avec un mode de gouvernance innovant (groupement solidaire avec mandataire solidaire) basé sur une approche territoriale partenariale qui favorisera et répondra aux objectifs suivants :

- une prise en charge globale articulée autour de modules d'actions en fonction de la situation des auteurs, au plus près de leur lieu de vie habituel : en organisant des coopérations, échanges, mutualisation de compétences des acteurs engagés dans la prise en charge de ce public
- une dynamique régionale d'animation de réseau afin de centraliser et remonter les données régionales, coordonner les actions,
- favoriser les bonnes pratiques, mutualiser des moyens.

### PUBLIC CIBLÉ :

Personnes placées sous contrôle judiciaire ; Personnes condamnées faisant l'objet d'un sursis probatoire ; Personnes orientées dans le cadre d'une mesure alternative aux poursuites ; Personnes volontaires orientées par les services sociaux, associatifs, de soin, et reconnaissant leurs actes.

### CAPACITÉ D'ACCUEIL GLOBAL :

L'estimation part de l'existant de prises en charge différenciées sur les territoires, en visant de le sécuriser, de le développer et de le renforcer sur chacun d'eux, par une émulation liée à ce groupement.

En 2020, ce sont près de 400 personnes auteurs de violences qui ont bénéficié des dispositifs en place sur notre région par nos associations.

Le projet de CPCA devrait permettre d'accueillir, dès 2022, 200 personnes supplémentaires sur l'ensemble des actions projetées.

### LES GRANDS AXES DU PROJET :

- Le renforcement du dispositif de places d'hébergement
- Le développement d'actions de responsabilisation
- Un accompagnement psychologique et médical à renforcer
- Un accompagnement socio-éducatif et socio-professionnel
- Consolidation, développement et animation d'un réseau : lien indispensable dans la lutte contre les violences



**351 boulevard Wilson - CS 31679  
33073 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 99 29 24**

**[www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr)  
[federation@citoyens-justice.fr](mailto:federation@citoyens-justice.fr)**